



## Licenciements, gel des salaires et réforme des retraites : 2010, année de tous les dangers !!

Malgré les discours alarmistes sur la santé des entreprises qui se seraient vues fortement impactées par la crise, les sociétés du CAC 40 ont passé une année 2009 plutôt bonne. En témoigne les **22% d'augmentation du CAC à la bourse**. Mais de toute façon, même quand les discours étaient à l'effondrement du système, aux rumeurs de dépôts de bilan massifs, les grosses entreprises n'ont pas arrêté de verser des dividendes à leurs actionnaires, y compris celles qui ont touché des aides de l'Etat.

A l'autre bout de la chaîne, les travailleurs n'ont connu, eux, que **plans sociaux, chômage partiel, gel des salaires**. Et si les économistes se plaisent à dire partout dans les médias que le plus gros de la crise est derrière nous, ils ne manquent pas de souligner que pour l'emploi, il faudra attendre.

En 2008, pas moins de **115 000 emplois** avaient été détruits. A la fin du premier trimestre 2009, l'INSEE indiquait que **187 000 emplois supplémentaires** avaient disparu. L'assurance chômage et l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) tablaient sur la disparition sur l'année entière de près de 600 000 emplois. Si les premiers touchés furent les intérimaires, les salariés en CDD et CDI ne furent pas épargnés.



Le secteur de l'ingénierie informatique n'a pas échappé à la crise du système. Ainsi le Dares indiquait une hausse de **3,6% du nombre d'informaticiens au chômage en septembre 2009** par rapport au mois précédent. Dans la catégorie A (sans emploi), on comptait **28 900 informaticiens en recherche d'emploi contre 27 900 le mois précédent** (+ 1000 inscrits), soit un taux de chômage de 5,6 % sur la base des 515 000 informaticiens salariés et demandeurs d'emploi dénombrés par l'Insee). En incluant les catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant une activité réduite), la proportion d'informaticiens au chômage s'élevait à **34 100 demandeurs d'emploi, contre 32 400 le mois précédent** (+ 1 700 inscrits), soit un taux de chômage de **6,3% pour l'ensemble de la profession**. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi en informatique est de **+48 % en un an**, à comparer à celle de +25,1% pour l'ensemble du marché du travail sur la même période.

**D'autres choix auraient pu être faits que de préserver les profits des entreprises, à commencer par préserver l'emploi. Mais pour cela, les salarié-e-s de l'informatique comme dans les autres professions, ne pourront que compter sur leur force. La CGT est le seul syndicat capable de fournir une alternative de lutte à la mesure de la riposte nécessaire !**

## Négociations salariales dans la branche des bureaux d'études Des miettes pour les salariés, du caviar pour le patronat

Lors de la réunion de la commission paritaire de négociation du 24 février 2010, un point à l'ordre du jour concernait les minima conventionnels de la branche. Ce n'est pas la première fois que ce point était abordé, mais la troisième. Et dans son infinie bonté, le patronat a proposé une augmentation de 0,8%. Reconnaissons tout de même l'avancée sociale qu'ont faite SYNTEC et CICF, puisque nous sommes passés de 0% à 0,8% en trois réunions. Aucune organisation n'a à ce jour signé.

### ETAM

Coefficient	Minima actuel	Minima proposé
220	1364,05	1374,90
230	1391,56	1402,60
240	1419,06	1430,30
250	1446,57	1458,00
275	1514,47	1526,75
310	1610,72	1623,70
355	1734,47	1748,35
400	1858,22	1873
450	1945,72	2011,50
500	2133,22	2150,00

### CADRE

Coefficient	Minima actuel	Minima proposé
95	1808,80	1823,05
100	1904,00	1914,00
105	1999,20	2014,95
115	2189,60	2206,85
130	2475,20	2494,70
150	2856,00	2858,50
170	3236,80	3262,30
210	3998,40	4029,90
270	5140,80	5181,30

\* idem

\* accord du 12 septembre 2008 – JO 26/12/2008

Quel mépris pour ceux qui produisent les richesses dont quelques uns, toujours les mêmes, s'accaparent le bénéfice au détriment de l'ensemble. La CGT avait proposé une refonte de la grille ETAM avec un premier coefficient à 1600€. Et ce simplement parce que nous estimons qu'il est difficile de vivre avec moins. Pour les ingénieurs et cadres, nous avons placé la barre au plafond mensuel de la sécurité sociale, c'est-à-dire à 2885€/mois.

**Ras le bol des cadres au rabais, ras le bol des cadres dont on ne reconnaît ni l'implication ni le travail. Cette question salariale est aujourd'hui au cœur des préoccupations des salarié-e-s dans les entreprises. Construisons ensemble une mobilisation pour faire avancer nos revendications. Aussi, faisons du 23 mars un moment fort de lutte pour réclamer des hausses de salaire significatives.**

<b>Bulletin d'adhésion</b>	<i>J'adhère à la CGT</i>
Nom/Prénom _____	
Adresse _____	
Entreprise _____	Tél _____
E-mail : _____	
Remettre à un délégué CGT ou adresser à la Fédération CGT des Sociétés d'études 263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL	